

# La Gazette des Comores

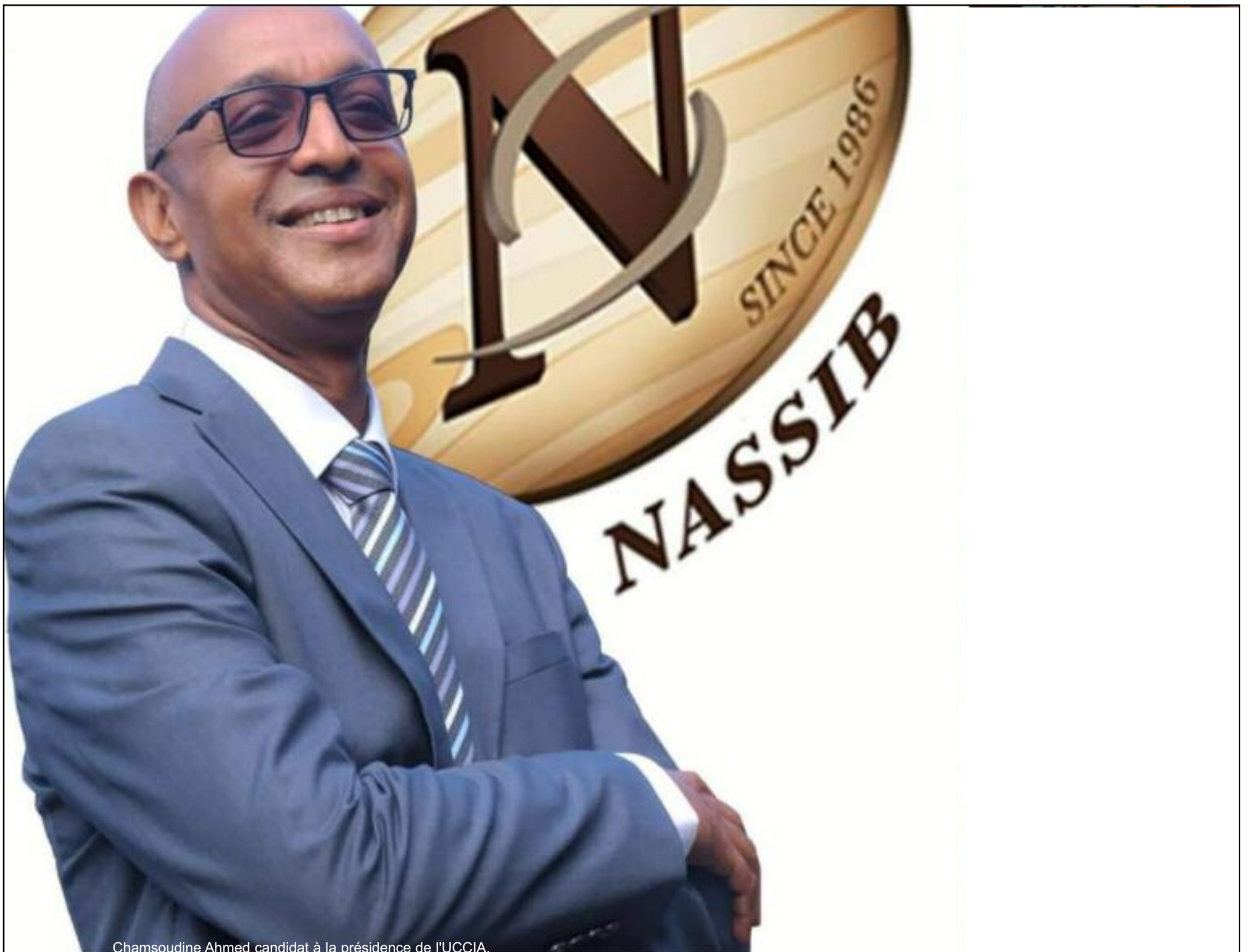
*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

21<sup>ème</sup> année - N° 3752 - Lundi 09 Novembre 2020 - Prix : 200 Fc

ELECTIONS À LA CHAMBRE DE COMMERCE

## Chamsoudine Ahmed dénonce des tentatives de fraudes



Chamsoudine Ahmed candidat à la présidence de l'UCCIA.

# Soilihi Mohamed Djounaid :

## "Donner plus de pouvoir aux communes"

*Un constat amer : l'autorité de l'État n'existe pas dans nos villages, ces micro-États qui prospèrent au grand dam des valeurs républicaines. Pour le secrétaire d'État à la Fonction publique, Soilihi Mohamed Djounaid, cette situation est réversible. Mais comment le gouvernement compte-t-il s'y prendre, enfin ? Le patron de l'administration a répondu aux questions d'Andjouza Abouheir.*

**Question :** Ces dernières années l'on constate une mise en avant de la femme dans les cérémonies religieuses officielles par le chef de l'État, et ce au grand dam des us et coutumes. Pourriez-vous nous déchiffrer son message ?

**Soilihi Mohamed Djounaid :** Je pense que ce n'est pas la première fois aux Comores que nous assistons à cela. L'histoire nous a enseigné. L'île de Mohéli a été d'abord gérée pendant longtemps par Djumbe Fatima. A Anjouan, il y avait encore une reine. Si on remonte encore un peu plus loin, la femme du prophète était une guerrière. Elle était toujours devant pour s'affirmer, se battre, mettre en valeur la religion mais aussi montrer que la femme n'était pas seulement une femme au foyer mais une femme qui s'imposait dans la société. La place de la femme figure en tout cas dans notre constitution. Il n'y a pas de distinction entre hommes et femmes. La religion, les lois, la Constitution ne s'opposent pas à ce que la femme soit au devant. La Constitution ne fait pas de différence entre homme et femme. D'ailleurs, même dans l'administration comorienne, il n'y a pas de distinction. S'ils occupent les mêmes fonctions, ils ont les mêmes salaires contrairement à d'autres grands pays. Avec les nouvelles lois sur la fonction publique, nous allons renforcer encore le rôle de la femme dans l'administration. Même si le taux de représentativité dans l'administration peut se discuter mais nous avons une femme gouverneure, des femmes ministres, des femmes députés et des femmes qui assurent des directions générales. Donc il y'a quand-même cette avancée majeure dans la société. La femme mérite ce qu'elle mérite. Aujourd'hui, elles prennent la parole publiquement et on dira qu'elle est en train de piétiner les us et coutume. Ce n'est pas vrai ! Je pense que le chef de l'État valorise davantage cette place et il n'y a rien de contraire. Car même les religieux ne s'y opposent pas.

**Question :** Pourquoi le même chef de l'État ne met-il pas à contribution la même énergie

pour rétablir l'autorité de l'État dans nos villages ? Vous n'êtes pas sans savoir qu'au sein de l'État, des micro-États accroissent chaque jour leur pouvoir au grand dam des lois de la République.

**S.M.D :** Le fondement même de la mise en place des communes et autres, c'est pour justement rapprocher l'État des administrés. C'est le rôle aussi des préfectures, qui sont des services déconcentrés de l'État dans les régions et dans les villages. C'est la première fois qu'on assiste vraiment à cet engagement du gouvernement à renforcer les capacités des municipalités dans les régions. C'est justement, pour les autorités, pour se rendre compte du phénomène de société qui émerge aujourd'hui et justement, prévenir et réprimer ce genre de comportement auquel on assiste dans différentes régions. Nous sommes en train de renforcer le rôle des préfets et des préfectures. Nous voulons que les agents de préfectures soient des agents qui ont des profils compétents. Notre objectif est de donner plus d'importance et de pouvoir aux communes qui sont des structures complètement décentralisées et ce, bien sûr, dans le respect des lois. Et de leur donner l'autorité pour justement prendre des arrêtés et pour mettre de l'ordre public, lequel n'a pas de prix.

**Question :** La gestion du dossier de Mbambani est pour beaucoup la preuve du désintérêt de l'État à récupérer son autorité perdue dans nos villages.

**S.M.D :** Le gouvernement est très préoccupé par ces actes d'agression sexuels dans notre pays. D'ailleurs, l'on assiste aujourd'hui à une révision du code pénal et ce sont ces actes qui ont motivé cette révision pour encadrer ce phénomène. Parce que jusqu'à maintenant, c'est considéré comme des actes banals civils. Donc les peines n'étaient pas appropriées par rapport à ce qui se passe. C'est pourquoi justement la loi propose une peine maximale de 30 ans et on voit que c'est considéré commentant un acte criminel. Justement l'histoire de Mbambani, c'est une affaire de la justice donc je ne vais pas me mêler à une affaire de justice. La justice tranchera et j'espère que ça tranchera d'une façon très juste pour qu'une histoire pareille ne se répète plus. Ce n'est pas une affaire de village mais une affaire de tout le monde. Si on ne prend pas des sanctions qui sont appropriés, l'acte peut se répéter ailleurs. C'est pourquoi la justice a pris le dossier en main.

**Question :** Partagez-vous le constat selon lequel, en matière

d'offre d'emploi, les opérateurs économiques préfèrent les étrangers aux nationaux pour des raisons de disponibilité ?

**S.M.D :** L'emploi des étrangers, c'est vrai et c'est faux à la fois. Car aujourd'hui, la société Eiffage emploie 80% de son staff et de ses locales. Ils ont formé et ils emploient des Comoriens. Parfois, il y a des métiers qui demandent des ouvriers qualifiés et qui ne sont pas disponibles dans le pays. Ils sont obligés de prendre des spécialistes à l'étranger pour assurer ces fonctions. Actuellement, dans la réglementation des marchés publics, on privilégie l'emploi des nationaux et la formation des nationaux. D'ailleurs, le gouvernement a tout un programme pour la mise en place des centres de formation professionnelle pour former à ces métiers là. Nous pensons renforcer nos capacités pour absorber les offres d'emploi aux Comores ou ailleurs.

**Question :** D'aucuns incombent la faute au manque d'organisation de notre société : funérailles à n'importe quelle heure de la journée, festivités de mariages à n'importe quel jour...La liste de ces imprévus prévus est longue.

**S.M.D :** Quant il y a funérailles, c'est tout le monde qui abandonne leur poste. Moi je le prends pas mal parce que d'un côté ça reflète la société comorienne mais d'un autre ça dérange le fonctionnement de l'administration. Raison pour laquelle dans le plan de développement intérimaire, nous avons intégré la prise en compte justement de la réglementation des horaires de funérailles et les jours des mariages. Nous sommes en train de réfléchir et ça sera un débat dans les prochaines semaines pour justement essayer de mettre un peu d'ordre dans l'administration parce que ce n'est pas normal qu'à un décès tout



Soilihi Mohamed Djounaid secrétaire d'Etat à la FOP.

le monde veut abandonner son poste et s'y rend parce qu'on est de ce village alors que le fonctionnement de l'administration est réglementé. Si c'est un parent ou un autre membre direct de la famille, là où ça serait justifié.

**Question :** Vous êtes chargé de la modernisation de l'administration publique, qu'est-ce qu'on peut retenir de votre passage à la tête de ce département ?

**S.M.D :** Nous avons une feuille de route qui va nous conduire vers une dématérialisation de l'action de l'administration. Nous avons déjà démarré avec l'étude d'une plateforme d'intégrabilité que nous appelons l'Architecture d'entreprise du gouvernement (AEG). C'est le schéma global qui impliquera tous les applicatifs de dématérialisation du gouvernement. Les études sont déjà faites et nous sommes en train de les prendre en compte dans le développement de cette plateforme. D'ailleurs nous allons développer le portail gouvernemental qui sera la vitrine du pays à l'extérieur comme à l'intérieur. Nous avons développé une étude sur la cyber-sécurité pour instaurer la confiance du numérique

et des administrés dans l'utilisation du numérique. Le projet de loi sera soumis à l'Assemblée. Parallèlement, trois initiatives sont en cours à savoir dématérialisation de la commande publique, c'est-à-dire le E-procurement pour rendre transparent le marché public. Il y a déjà un projet de code modifiant le code de 2012 qui intègre ces aspects de dématérialisations. Ensuite, il y a l'autorité de relation de marché, il y a la direction nationale de contrôle, toutes ces instances, avec l'Anaden, auront chacune un rôle à jouer dans l'utilisation de la plateforme pour la publication des appels d'offres et pour la transparence. La société civile a une place très importante. Il y a aussi l'E-registre de commerce, qui est aussi une plateforme qui va permettre la création des entreprises en ligne. Chaque entreprise concernée aura une plateforme où elle va valider rapidement le processus. Il y a aussi l'E-visa qui est une facilitation pour les étrangers qui veulent venir aux Comores de prendre leur visa en ligne.

Propos recueillis par  
Andjouza Abouheir



### COMMUNIQUE

La SONELEC porte à la connaissance de son aimable clientèle, que la date limite des factures du mois d'octobre 2020 pour la région de Hamanvou est fixée au **08 novembre 2020**.

Ces clients sont priés d'être à jour de leur paiement afin d'éviter les coupures systématiques qui seront menées à partir du **09 novembre 2020**, pour non paiement dans les délais réglementaires.

## ELECTIONS À LA CHAMBRE DE COMMERCE

## Chamsoudine Ahmed dénonce des tentatives de fraudes

*Candidat à l'élection du président de l'Union des Chambres de commerce, Chamsoudine Ahmed patron des Ets Nassib et membre de la Nouvelle OPACO en compagnie d'Ali Idjihad du syndicat des commerçants dénonce des tentatives frauduleuses. Ces deux têtes de listes appellent à des élections libres et transparentes pour la chambre de commerce.*

C'est en plein milieu de pré-campagne de sensibilisation des électeurs que les deux têtes de listes, Chamsoudine Ahmed et Ali Idjihad (Nouvelle OPACO et Synaco) dénoncent des tentatives de magouilles à moins de 3 semaines des élections consulaires à la Chambre de Commerce. Selon Chamsoudine Ahmed, certains can-

didats tentent de truquer les élections en créant ou en faisant enregistrer des sociétés fantômes.

« Ils prennent les cartes nationales de certains commerçants qui ne sont pas membre pour aller créer des sociétés, pour leur faire accéder au statut de membres et tenter ainsi de gagner des électeurs », prévient-il, tout en rajoutant qu'il était légitime de rappeler aux commerçants le risque de ces techniques frauduleuses sur l'issue du scrutin du 25 novembre prochain. « Ces sociétés fictives se font passer pour des entités légales (auto-entrepreneur, ndlr). Nous doutons qu'une machine soit créée pour des faux registres » s'inquiète-t-il.

Le patron des établissements Nassib a rappelé le protocole d'accord privé-public qui a été signé le



Chamsoudine Ahmed et son équipe à la conquête de la Chambre de commerce.

12 aout dernier à Anjouan pour faciliter le dialogue entre secteur privé et secteur public pour l'intérêt du

pays. « Ce dialogue sera animé par le président de l'Union des chambres de commerce, donc nous deman-

dens le respect strict de la loi pour le bien de tous et pour l'intérêt commun », insiste-t-il.

Quant à Ali Idjihad, il appelle le gouvernement à veiller sur la régularité du prochain scrutin pour le bien de tous, mais également pour garantir le processus engagé par le protocole d'accord, pour favoriser les échanges. « Arrêtons ces démarches ! Nous appelons le ministère de l'économie à mettre en garde ces candidats », appelle-t-il. A titre de rappel, les élections de la chambre de commerce auront lieu le 25 novembre, la liste des candidatures sera communiqué au plus tard le 13 novembre prochain.

Andjouza Abouheir

## POLITIQUE

## Karihila et Mahamoudou accusés de tentative coup d'État

*L'ancien secrétaire général du parti au pouvoir Hamidou Karihila et l'ancien candidat à la présidentielle de 2019 Ahamada Mahamoudou, deux ténors de l'opposition, sont accusés d'avoir voulu fomenter un coup d'État pour renverser le chef de l'État Azali Assoumani.*

Les accusations de déstabilisation faites aux opposants se multiplient. Après le secrétaire général sortant de la Commission de l'Océan indien, Hamada Madi Boléro qui en a fait

les frais en 2018, l'ancien secrétaire d'Etat chargé du monde arabe auprès du ministère des Affaires étrangères, Hamidou Karihila, ainsi que l'avocat de l'ancien président Sambi, Ahamada Mahamoudou, sont à leur tour cités dans ce genre d'affaires. Cette fois, non pas par une autorité comorienne mais par un média arabe selon lequel les deux mis en cause seraient soutenus par le Qatar et la Turquie.

Contactés pour plus de détails sur ces accusations, l'ancien patron de la diplomatie dans le monde arabe se dit « étonné » que de telles

accusations soient portées contre sa personne. Il s'agit selon lui de personnes « malintentionnées » qui ne cherchent qu'à « nuire et salir sa personnalité. « C'est une honte pour notre pays, pour notre démocratie. Et c'est là le mal de ce régime bâtard », s'emporte cet ancien collaborateur qui a basculé dans l'opposition. « Après 19 ans de combat politique au sein de la CRC et aux côtés d'Azali, c'est le cadeau que je mérite de leur part à cause de ma loyauté », tonne celui que semble convaincu que cet article est l'œuvre du régime d'Azali.

« On me traite d'intégriste et d'islamiste alors que je me suis toujours donné à contribuer pour le bien de mon pays dans le respect de la démocratie à travers mon engagement politique et à travers mes œuvres. On m'accuse de tout, même de détournement » de fonds, regrette celui qui affirme que depuis les élections du 24 mars 2019, il n'a effectué qu'un seul voyage pour des raisons sanitaires et c'était dans le sultanat d'Oman.

Quant à l'avocat de Sambi, Me Mahamoudou Ahamada, cette affaire est à ses yeux « un non-évène-

ment ». Même réaction pour le gouvernement dont le porte-parole accuse les deux concernés de chercher à se faire « de la publicité ». « Je ne suis pas du genre à me faire de la publicité surtout pas par un acte prohibé par la loi », se défend Me Mahamoudou pour qui chercher à tout prix à faire le buzz ne lui « ressemble pas du tout ». Notons que l'article qui a été mis en ligne fin octobre n'était plus accessible samedi 7 novembre.

A.O Yazid

## AIDE HUMANITAIRE

## Rotary club octroie 300 cartons d'eau potable à trois centres de santé de Oichili-Dimani

*Le Rotary club de Moroni a procédé à une opération de distribution d'eau dans les régions de Oichili et Dimani. Le week-end dernier, ils ont octroyé 100 cartons d'eau potable au centre de santé de district de Koimbani Oichili, 100 cartons pour la maternité de Mtsangadjou Dimani avec un camion d'eau de dix mètres cube et 100 cartons pour la maternité d'Idjikoundzi.*

Le Rotary club de Moroni continue ses actions en faveur de la population. « Eau et assainissement » fait partie des six axes stratégiques spécifiques de la vision du Rotary club. Le samedi 7 novembre dernier, le Rotary club a procédé à une journée d'opération de distribution d'eau potable dans la région de Oichili-Dimani. Ce sont les centres de santé qui sont les premières bénéficiaires

de ce lot. Au nombre de trois, ils ont reçu chacun cent cartons d'eau potable.

« C'est avec l'appui de notre partenaire la société Hayat, producteur

de cette eau qu'on a pu faire cet événement. Cette eau potable est spéciale. Elle est spécialement conçue pour préparer le lait des bébés de six mois mais aussi boire car ça aide

dans leur croissance. C'est pour cela qu'on a dédié cette opération aux maternités », montre Said Jaffar El-Maceilie, ancien président de Rotary Club. Selon lui, le choix

s'explique par la rareté des pluies dans ces régions. « Il pleut très rarement dans ces régions. Ils ont donc besoin de l'eau et surtout pour les bébés », dit-il, avant de préciser que « cette qualité d'eau va améliorer la croissance des enfants de six mois mais aussi accompagner la femme nourissante. Chaque bébé doit avoir deux cartons d'eau ».

De son côté, Sandia Mmoissi, major de la maternité du centre de santé de district de Koimbani-Oichili a salué ce geste de Rotary Club. « C'est un don vital car ça permettra de bien traiter les bébés », avance-t-elle. Le secrétaire général de la mairie de Dimani se dit très heureux de cette initiative et espère voir continuer ces initiatives dans la région.

Nassuf Ben Amad



Don du Rotary Club dans le Oichili.

## LUTTE CONTRE LA DROGUE

# Le réseau national de lutte contre la drogue déblaie le terrain à Mohéli

Les responsables du réseau national de lutte contre la drogue (RÉNAD) ont réuni, samedi dernier à Bonovo (siège de la coordination de l'action gouvernementale dans l'île), les autorités de l'île pour sensibiliser et installer ce réseau à Mohéli.

Le CHRI (centre hospitalier de référence insulaire) de Fomboni, les maires et les chefs des villages étaient tous invités à Bonovo par le RÉNAD pour plancher sur la question de la drogue dans notre pays et ses inconvénients. Mais surtout installer ce réseau dans l'île afin de mieux agir

et stopper ce fléau. Mohamed Elhad, le président du RÉNAD a passé en revue les différentes façons dont ces stupéfiants sont utilisés surtout par les jeunes.

Quant à Yssouf Saïd, le secrétaire général du réseau, il a expliqué de long en large les différentes catégories de drogues utilisés dans notre pays, leurs conséquences et leurs origines. « Le cannabis est le premier stupéfiant connu dans notre pays dans les années passées. Mais actuellement toutes les catégories se trouvent dans nos îles, de l'héroïne d'origine moyen orientale jusqu'à la drogue chimique en provenance de l'Asie, montre-t-il, avant d'ajouter

que « 167 jeunes dans notre pays se servent de l'héroïne pour se droguer. Et le pire dans tout ça, des étrangers viennent aux Comores pour s'en procurer car dans leurs pays il n'y en a pas ».

D'où l'intérêt à installer le réseau national de lutte contre toute sorte de stupéfiant. Il convient de souligner qu'il ne se passe pas plusieurs semaines avant qu'une drogue ne soit interceptée à Mohéli. La dernière saisie en date fut celle de plusieurs kilos retrouvés auprès des jeunes qui se faisaient passer pour des pêcheurs.



Riwad

Lutte contre la drogue Mohéli.

## VIOL SUR MINEUR

## Un malfrat a tenté de violer un enfant à Mboueni

Dans la nuit du 05 novembre dernier, un homme a tenté de violer une fillette de 4 ans. Après une altercation avec le père de l'enfant, ce dernier a pu s'enfuir mais vite rattrapé et se trouve actuellement en liberté provisoire faute d'un dossier.

C'est dans une vidéo publiée vendredi 06 novembre sur la page Bogo-city de Moroni qu'un père d'une fillette de 4 ans

raconte son malheur. Le jeudi 05 novembre, un homme dénommé Chaytoine a tenté de violer une fillette de 4 ans chez ses parents. D'après le père de la fillette, c'était vers 3 heures du matin que les faits se sont produits. « Ma femme s'est endormie avec notre fille lorsque cet homme est rentré chez nous et s'est déshabillé et a voulu abuser de ma fille. Ma femme s'est soudainement réveillée et prise de panique, cria à l'aide, raconte-t-il. J'ai eu une alter-

cation avec l'individu mais il a réussi à prendre la fuite. Fort heureusement, il n'a pas touché mon enfant sinon je l'aurais assassiné ». Arrêté par la gendarmerie par le biais de la Police municipale de Moroni, le présumé violeur est mis en liberté provisoire pour dossier mis en attente car le plaignant ne s'est pas rendu aux auditions pour le suivi du dossier.

Dans une deuxième vidéo, le plaignant dit haut et fort qu'il ne va pas se présen-

ter devant la justice car ce serait une perte de temps. « J'ai pas assez de force et je ne vais pas me rendre à la gendarmerie ni chez aucune institution sociétale. Car cet individu est un habitué de la maison d'arrêt de Moroni. Ce qui me reste à faire est de savoir comment me protéger.

Car j'en suis sûr qu'il sera relâché », avance-t-il.

Samedi dernier, le présumé coupable a été arrêté par la gendarmerie par mesure de sécurité et lui éviter par la suite un éventuel lynchage public. Pour rappel, ces actes criminels sont devenus fréquents ces derniers temps

dans le pays. Rien que vendredi 06 novembre dernier, un docteur a dénoncé un acte barbare fait à un garçon de 5 ans. Ce dernier présentait des déchirures anales. Le présumé coupable serait en garde à vue.

Andjouza Abouheir

## Billet d'humeur

À cause d'un article paru dans notre édition du jeudi 5 novembre et intitulé « le député de Bambao condamne les actes de délinquance faits à Ikon », la journaliste Andjouza Abouheir est prise dans les griffes du parti au pouvoir, la CRC. Certains caciques n'ont pas digéré que la journaliste ait osé glisser quelques commentaires dans l'article qu'elle a rédigé suite à leur conférence de presse condamnant les graffitis habillant les murs de certaines localités, notamment d'Ikon, ville dont est originaire le principal conférencier. Pour ces tontons flingueurs, les commentaires s'apparentent à un crime de lèse-majesté et la journaliste doit payer pour son outrecuidance.

Et de fait, en lisant un droit de réponse pour le moins méprisant à l'endroit de notre journaliste, signé par Ali Karani, tout puissant



directeur général de la société d'Etat Comores Câbles, et paru dans La Gazette du vendredi 6 novembre, l'on comprend parfaitement que les références et rappels versés par la journaliste pour permettre au lecteur de se retrouver, horripilent les concernés. Ce n'est pas à un parti de la trempe de la CRC que je vais apprendre que quand on veut faire passer un message dans un média, sans contradictoire ou commentaire, on

met la main à la poche pour faire publier un communiqué.

Je dois rappeler qu'Andjouza est nommée cette année parmi les « 30 héros de l'information » à l'échelle mondiale par la très prestigieuse organisation RSF. Et elle continuera à grandir, n'en déplaise à ces cadres d'un autre âge.

Toufé Maecha,  
secrétaire de la Rédaction

**BIC-COMORES**  
ATLANTIC GROUP

### AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Banque pour l'Industrie et le Commerce-Comores (BIC-COMORES) sont convoqués en

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LE JEUDI 19 NOVEMBRE 2020 à 11 H 00

à la salle de conférence du RETAJ-MORONI HOTEL à MORONI

Union des Comores à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- I. Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs
- II. Textes des Résolutions.

Toute la documentation relative à l'Assemblée Générale Ordinaire et prescrite par la loi est tenue à la disposition des actionnaires également au siège de la BIC-COMORES à Moroni et à Mutsamudu.

Le Président du Conseil d'Administration  
de la BIC-COMORES

## NÉCROLOGIE

## Adina, le crooner des îles de la lune, s'en est allé

*Jeudi dernier, en début de soirée la terrible nouvelle est tombée : Adina vient de décéder. Adina, une présence médiatique au niveau de la chanson comorienne depuis plus de quarante ans venait de tirer sa révérence à l'âge de 66 ans. Une polémique s'est développée sur les causes du décès de l'artiste certains accusant l'hôpital de ne pas disposer d'oxygène pour la réanimation. Il appartient à cette dernière de prouver le contraire dans la mesure avec l'avènement des réseaux sociaux les procureurs du Net sont légions.*

Adina a vu le jour un mois d'octobre 1954. Dans une interview au site comorennews, Adina se rappelait qu'il avait commencé à s'intéresser à la chanson dès l'âge de 8 ans. Son père, Tanchik, était aussi un grand chanteur. On dit qu'Adinani a hérité du génie de la musique et l'amour de la chanson de son père feu Saïd Mohamed, ce dernier surnommé

Tanchik le jour où une autorité française de l'époque avait apprécié sa voix en disant qu'il avait un « Ton chic ». D'où Tanchik.

Sa formation en comptabilité l'amènera à travailler dans plusieurs sociétés dont Eso standard, Société comorienne des hydrocarbures (Sch), la SAGC, l'Imprimerie nationale. Cependant sa passion pour la chanson prendra le dessus et décidera de se consacrer à sa vocation pour la musique. Il dira dans une interview à Alwatwan que la musique « m'a beaucoup servi, notamment avec les études, mais également pour celles de mes enfants ». Il avait ajouté que la musique lui a permis de payer ses études universitaires à Madagascar et a pu construire sa maison même s'il aura fallu attendre vingt-deux ans.

Adina c'est un répertoire d'une centaine de chansons, sept albums et des déplacements dans certains coins du monde. A l'image de son père, Adina ne manquait pas de pro-

duire des chansons pour valoriser sa famille et ses proches. Sa voix mélodique faisait de lui un crooner sous les tropiques. Beaucoup d'hommages furent rendus à cet artiste d'exception et qui rendent compte de son parcours et de la place qu'il a occupé en tant qu'artiste et de sa personnalité attachante.

Nous vous livrons part de celui du journaliste Eddine Mlivoidro : « Une étoile s'est éteinte. Adina tu es éternel. Ton nom, ta voix, ton sourire, ta gentillesse qui frisait la tendresse, ta gaité et ta bonne humeur que reflétait aussi ta musique à la fois légère et pénétrante, resteront pour nous un patrimoine. Dieu t'a appelé, mais je sais que même là-haut tu continueras à fredonner et promis, nous ferons les chœurs, car un artiste de ta veine n'est jamais seul. Salut l'artiste, je t'embrasse ».

Adina fut un patriote dans l'âme et un honnête citoyen qui vivait du labeur de son travail. Au cours de ses obsèques, il eut droit à trois prières mortuaires : à l'ancienne



Adina Tanchik.

mosquée de vendredi de Moroni, à la Mosquée Aqasmi et au cimetière et cela pour permettre à tout le monde d'y prendre part.

Adina laisse une femme, quatre

enfants dont trois garçons et une fille. Que Dieu l'accueille en son Paradis.

Mmagaza

## FOOTBALL, CAN 2022

## Comores # Kenya à Maluzini, 5000 spectateurs autorisés

*En clôture de la phase aller de l'édition 2022 de la Coupe d'Afrique des Nations (Can 2022), les Coelacanthés des Comores accueilleront le 15 novembre prochain les Harambee Stars de Kenya pour le compte de la 4e journée. Le duel à huis-clos prévu a été revu. Le public attendu est évalué à 5000 personnes pour les locaux et 45 pour le Kenya.*

Le huis-clos réaménagé est adapté au besoin du moment. Le complexe omnisports de Maluzini est autorisé à accueillir jusqu'à 5000 spectateurs. Un allègement qui fait la joie des supporters des locaux. Mais, le commun des mortels s'interroge sur ce chiffre relativement acceptable, mais enveloppé d'un sérieux suspens. Ce chiffre couvre les supporters de Kenya, des Comores ou des deux pays ? Qui est le public

ciblé : sportifs, religieux, politiques, etc ? « Dans cette situation de crise sanitaire, la délégation des visiteurs est toujours limitée. Kenya viendra avec une liste de 42 personnes. Pour l'entrée au match, les bracelets, à la place des billets, seront mis à la disposition de tout le monde. Nous vous communiquerons les points de vente et les prix incessamment. Soyez patients », rapporte Alifeini Djamaledine, secrétaire général de la Fédération de Football des Comores. « En tout cas, c'est une bonne nouvelle, car en raison de la présence menaçante du coronavirus, l'ombre d'un huit-clos n'a cessé de planer sur le face-à-face », murmure un sympathisant d'Amicale Club de Chezani.

Dans son allocution tenue lors de la remise des chèques aux acteurs du football, Kanizat Ibrahim, présidente du comité de normalisation, avait dit qu'une

bonne nouvelle ne vient pas toute seule. A quand alors la mesure d'assouplissement des journées à huis-clos du championnat des Comores, dont les phases régionales, ont simultanément démarré le dimanche 8 novembre 2020 ? Sans une telle mesure salutaire, les revenus de la billetterie, principale source de financement de diverses activités des équipes, sont compromis.

L'allègement du match à huit-clos, comptant pour la 4e journée de la Can 2020 entre Coelacanthés et Harambee Stars, qui aura lieu le 15 novembre 2020, au complexe omnisports de Maluzini a été décidé par le comité scientifique, chargé de la coordination de la crise sanitaire. Et en perspective de ce duel, qui préoccupe vivement les autorités footballistiques, sanitaire et poli-

tique, d'autres mesures préventives scintillent à l'horizon, entre autres les dispositions sanitaires à l'arrivée et au séjour des Coelacanthés dans l'Archipel aux îles de la lune, le plan de sécurité après la visite technique du complexe omnisports de Maluzini.

Bm Gondet



## AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date: 3 Novembre 2020

La société Aéroports des Comores (ADC) a obtenu une subvention du Gouvernement de l'Union des Comores et compte utiliser une partie de ces fonds pour les travaux relatifs à la réouverture des aéroports des Comores dans le contexte de la pandémie COVID -19, en deux phases.

Les travaux de la phase I sont en cours - Aménagement à l'aérogare internationale Moroni-Prince S. Ibrahim d'une zone de tri et de quarantaine à l'arrivée.

Le présent avis d'appel d'offres concerne la phase II - Aménagement à l'aérogare internationale Moroni-Prince S. Ibrahim d'une zone de tri, pré-enregistrement des passagers et de quarantaine au départ extension de la zone arrivée.

Les personnes morales intéressées peuvent retirer le dossier de consultations auprès de :

**Directeur Technique de l'ADC**  
Aéroport International Moroni-Prince S. Ibrahim,  
Hahaya, Grande Comores  
Tel : (+269) 3324304/4847604  
Courriel : [dt.adc@adccomores.com](mailto:dt.adc@adccomores.com)

Une visite sur site obligatoire est prévue le 11 Novembre 2020, heure: 11:00. La date limite de soumission des offres est le 26 Novembre 2020, heure : 16:00.

**Le frais de dossier non remboursable set fixé à 25000 kmf (vingt-cinq mille francs comorien)**



Stade de maluzini Ikoni

## LITTÉRATURE

## «La boussole sans aiguille», premier recueil de Moinakoko

*Moinakoko Bacar vient de sortir son premier recueil poétique intitulé "Boussole sans aiguille". Ce recueil croise entre autres la méditation, l'angoisse et l'affliction à travers lesquelles la poétesse a scruté l'âme humaine pour en dégager la vraie nature.*

Pour les écrivains, écrire c'est se retrouver seul avec soi-même ou avec ce que l'on veut transmettre à d'autres. Avec "La boussole sans aiguille", Moinakoko Bacar veut transmettre ses analyses et ses expériences qu'elle a essayé de scruter pendant un an, la vraie nature de l'âme humaine à travers des états tels que l'angoisse, la haine, l'affliction et l'amour. Ce recueil poétique comprend quatre-vingts trois pages réparties en deux moments de réflexions. Le premier est composé de « médiations et tourments » tandis que le second est sous-titré « dénonciations et révolte ».

Lors d'un entretien avec l'auteure le 7 novembre dernier, elle a expliqué que pour composer les vers des médiations et tourments, elle s'est inspirée d'une « âme perdue au sein d'un océan, emportée par des vagues de haine et pourchassée par des égoïstes requins ». Sur cette otique, la poétesse a émis sous un

lyrisme universel, le malheur des victimes du crash Yemenia survenu en juin 2008 et la douleur de tous les comoriens à travers un poème intitulé "La catastrophe" dont voici un extrait : « Le Boeing s'est écrasé avant le levé du soleil, le pays est comme mort, nous nous retournons tous vers les cieux, et disons de garder foi et prier pour eux, les pleurs sont rependus partout, parce que nous avons perdu tout ».

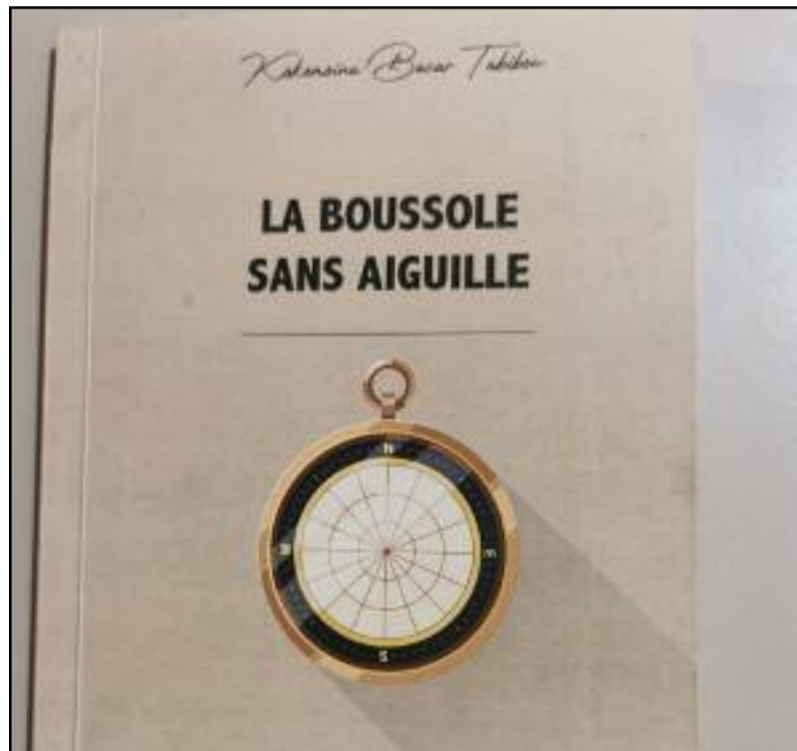
Et puisque cet ouvrage a permis à l'écrivaine native de Mbambani Hambou d'exprimer tout ce qu'elle vit au quotidien, Moinakoko Bacar a abordé dans ses pages poétiques les thèmes de la révolte et dénonciations. Et voici donc un passage tiré d'un poème "Les récalcitrants" : « Ils les ont séquestrés, étant intrus, pour avoir le champ libre, le mal doit être banni, la religion seule tolérée, par ce qui n'ont aucun respect, égorger

n'a jamais été solution de paix, ils se font militants de guerre ». Comme dans la plupart des œuvres poétiques, plusieurs messages sont implicites que même la compréhension doit se faire par connotation de caractérisation. Pour l'auteure, « La boussole sans aiguille » est sa première publication et un pas pour affronter ses principes et de libérer ses impressions. Et sur ce, elle compte publier dans 8 mois son deuxième ouvrage qui s'intitulera « Une rose en fugue ».

## Biographie

Moinakoko Bacar Tabibou est originaire de Mbambani Hambou. Après son baccalauréat, elle a poursuivi des études d'histoire à l'Université de Ouagadougou au Burkina Faso, avant d'être admise à l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry Guinée dont elle a obtenu son master 1 en gestion administrative financière. Après cela, elle a travaillé à la Banque Islamique puis à la société Générale des Banques en Guinée, avant d'être comptable à l'agence Comores Market à son retour dans le pays.

Kamal Gamal



**La Gazette des Comores**  
**Directeur général**  
 Saïd Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Saïd Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssef  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufè Maecha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 A.O. Yazid  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar  
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)  
**Chronique Sportive**  
 B.M. Gondet  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Saïd Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

## UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES INVESTISSEMENTS, ET DE L'ENERGIE CHARGE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE, DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT, PORTE - PAROLE DU GOUVERNEMENT

## Projet Comorsol

Financement : Association Internationale de Développement (IDA)

Financement : Don IDA No V2170-KM

N ° 2020/05 / COMORSOL / VC

## Avis d'Appel d'Offres national

**Intitulé du Marché : Acquisition, l'installation et maintenance du matériel de visioconférence et fourniture de la Capacité internet sur 07 sites identifié par l'Administration Comorienne.**

Référence DAO No : N ° 2020/05 / COMORSOL / VC

Le Gouvernement de l'Union des Comores (GdC) a sollicité un financement de la Banque Mondiale, dans le cadre du projet ComorSol d'un montant de 40 millions de US\$, et dont les principaux objectifs sont (i) la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Energie de l'Union des Comores par une Maitrise d'Ouvrage Déléguée (MOD), (ii) l'accompagnement du développement de la production photovoltaïque (PV) sur les 3 îles tout en garantissant la stabilité des systèmes électriques par l'installation de stockages d'énergie sous forme de batteries et la modernisation des réseaux de distribution, et (iii) la pérennisation des investissements via la mise en place d'un Plan de Protection des Revenus sur les 3 îles et d'un programme de renforcement des capacités techniques et institutionnelles. Le GdC souhaite utiliser une partie du budget pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants : « Acquisition, l'installation et maintenance du matériel de visioconférence et fourniture de

la Capacité internet sur 07 sites identifié par l'Administration Comorienne».

Projet ComorSol invite par la présente Appel d'Offres national, qui est constitué d'un seul Lot (01), les soumissionnaires éligibles à présenter, sous pli fermé, leurs offres pour les Prestations de fourniture de services, de matériels et de systèmes, leur intégration technique et l'appui à leur déploiement. Ces équipements et services se présentent ainsi :

Acquisition, l'installation et maintenance du matériel de visioconférence et fourniture de la Capacité internet,

La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs - Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement (version juillet 2017 révisé en 2018) de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les sou-

missionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et inspecter le dossier d'appel d'offres au bureau des Projets (Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)/ et Projet Comorsol : BP : 69 88-Moroni Rue Auberge- Palace Cour Supreme - Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : comoresol.procure@gmail.com

Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés sur soumission d'une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus et suite au règlement d'un droit non-remboursable de « Cinquante mille (50 000 KMF) Francs comoriens ou son équivalent dans une monnaie librement convertible ».

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées ;

Les offres doivent être soumises à

l'adresse ci-dessus au plus tard le 07 décembre 2020 à 10 heures 00 min, heure locale-Union des Comores et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de deux millions cinq cent mille (2 500 000) KMF.

Les offres doivent être valides durant une période de quatre vingt dix (90) jours suivant la date limite de dépôt des offres.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent être présents, le 07 décembre à 10 heures 30 min, Heure Local en Union des Comores dans le bureau des Projets ( Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) et Projet Comorsol : BP : 69 88-Moroni Rue Auberge-Palace Cour Suprême -Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : comoresol.procure@gmail.com

Lancé le 05 Novembre 2020